

# Conseil métropolitain de Toulouse Métropole

23 juin 2022

## Intervention d'Odile Maurin

**Délibération 13.16 : Site Paléficat Rives de l'Hers (Toulouse) – Concession d'aménagement : approbation du Compte Rendu Annuel d'activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2021 – SEML Oppidea**

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Notre intervention porte sur le compte-rendu annuel d'activités d'Oppidea pour le site Paléficat, un dossier sur lequel nous intervenons régulièrement dans cette assemblée.

Ce bilan révèle des points qui ont déjà été soulevés et contestés mais qui ne sont toujours pas intégrés.

Sur la co-construction avec Oppidea tout d'abord, la présentation des activités notables de 2021 laisse à penser à tous ceux qui ne dépasseront pas cette synthèse que la concertation s'est bien déroulée et que les citoyens ont pu peser sur le choix final. C'est une présentation incomplète et biaisée. Pourtant, le maire de Toulouse a lui-même reconnu que, je cite le compte-rendu validé de la réunion du 11 juin 2021 : « les ateliers n'ont pas été satisfaisants et qu'en conséquence les orientations de ces ateliers ne sont pas validées. Il reconnaît aussi que le groupe citoyen n'a pas reçu le niveau d'information qui lui était dû par la collectivité. »

Par ailleurs, le terme de concertation même nous questionne parce que la définition de concertation, c'est "discussion en vue d'aboutir à un accord" et nous cherchons encore l'accord des citoyens qui ont décidé de ne pas voter. Même si nous voyons très bien l'accord de Toulouse métropole et d'Oppidea.

Nous rappelons que les participants invités à co-construire le projet n'ont toujours pas reçu le bilan de la concertation et le livret des attentes finalisé. Surtout, aucune mention n'est faite du motif de refus unanime des citoyens et des associations de donner un avis sur le choix de la maîtrise d'œuvre. Ce motif, nous pouvons vous le donner : c'est le refus d'une densité trop importante, et il est d'ailleurs explicité dans la lettre citoyenne du 25 mai 2021 faisant suite à la création du collectif Le Bocage Autrement, rassemblant personnes morales et physiques du quartier et alentours.

Dans ce rapport, il n'est pas fait mention de la problématique que va rencontrer Oppidea concernant les permis de construire. Pourtant, Jean-Luc Moudenc s'est engagé au titre de maire à ne pas accorder de permis de construire avant la fin de son mandat quand le collectif Le Bocage autrement a soulevé le fait que, contrairement aux affirmations de la métropole, le SCOT n'obligeait en aucun cas à tenir les densités prescrites qui feraient de ce quartier celui avec la plus forte densité de logements de Toulouse alors que le projet était censé s'appeler Bocage habité. En fait, il sera habité mais il ne s'agira vraiment plus d'un bocage. Le compte-rendu de réunion du 11 juin 2021 du collectif avec la mairie atteste de ce refus du maire de signer les permis de construire avant la fin de son mandat actuel.

Il s'était aussi engagé à poursuivre les échanges avec le collectif après la désignation de la maîtrise d'ouvrage intervenue à l'automne mais depuis plus aucune nouvelle.

Et le projet semble continuer à ignorer les parties prenantes puisque nous découvrons page 8 l'établissement début 2022 d'«une stratégie de concertation en lien avec la réalisation du schéma directeur ». Nous sommes à la mi-2022 : quelle stratégie a été définie ? Ni nous, élus suivant le dossier, ni les citoyens et associations n'en ont eu communication.

Sur la question des transports en commun, autre problème déjà soulevé, dans la fiche d'opération il est indiqué qu'effectivement seuls le « BUN et la station de métro de Borderouge » sont prévus pour desservir ce quartier visant les 17 000 habitants. Or, le projet BUN a été annulé par la justice et la station Borderouge se trouve à 20/25 mn à pied du secteur Paléficat pour une personne valide. C'est très largement en-dessous du minimum admissible.

Mais puisqu'il s'agit d'un rapport financier, intéressons-nous aux chiffres. Oppidea a dépensé "103 000€ HT de frais divers (communication, concertation, frais juridiques)". Nous nous interrogeons sur la bonne utilisation de cet argent public, comment une concertation aussi minimaliste et au résultat si décrié peut représenter un tel montant ? Cela même alors que nous n'avons pas eu le compte-rendu.

Et sont prévus 99 000 euros supplémentaires en 2022 pour « la communication et la concertation qui accompagneront le schéma directeur » dont, comme je le disais plus tôt, on n'a toujours pas entendu parler.

Nous souhaitons que soit révélé le détail de ces dépenses et que soit présentés la réalité des échanges avec les habitants ainsi que les obstacles à la bonne réalisation de ce projet dans le respect des citoyens et de l'environnement.